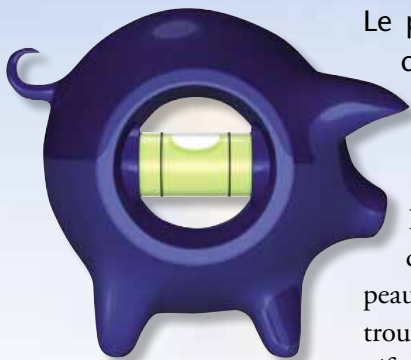


L'impact



Le profil de parité d'un troupeau a un impact majeur sur la capacité pour une truie d'atteindre un nombre élevé de portées au cours de sa vie et, par conséquent, une capacité de sevrage élevée. De toute évidence, il n'est pas possible d'atteindre un nombre de cinq portées ou plus si la structure d'âge du troupeau est très jeune.

Le profil de parité est déterminé par le niveau des retraits de truies et de cochettes du troupeau par la réforme ou la mortalité. Dans des troupeaux ayant un taux très élevé de pertes par réforme ou par mortalité, il devient impossible de garder des femelles suffisamment longtemps pour qu'elles puissent produire de cinq à six portées. Des taux élevés de réforme ou de mortalité caractérisent la production porcine de plusieurs pays et ont des répercussions préoccupantes sur les coûts et la productivité. Des efforts de régie doivent être dirigés vers la rétention des jeunes animaux dans le troupeau de façon à ce qu'un pourcentage élevé de truies atteigne un grand nombre de parités.

Sur le plan génétique, on peut améliorer la structure de parité en se concentrant sur les caractères liés à la venue en chaleur, à la robustesse et à la longévité. Une sélection pour obtenir de bons pieds et de bons membres garantit que les animaux sélectionnés seront moins susceptibles d'être réformés en raison de problèmes locomoteurs. Les caractères liés à la venue en chaleur comme « l'intervalle sevrage-saillie » ont une héritabilité modérée et sont liés à des taux plus élevés de gestation et des taux plus faibles de retour en chaleur. Les deux contribuent à une durée de vie plus longue et plus productive dans le troupeau.

Une sélection continue axée sur ces caractères donne une truie robuste et facile à gérer. Ces caractères sont également importants sur le plan économique. La perte de truies avant qu'elles ne

soient introduites dans le troupeau ou avant qu'elles n'atteignent leur plein potentiel de reproduction représente des coûts considérables pour une entreprise. Les décisions de réforme seront fondées sur une structure de parité optimale et sur le retrait des truies après leur huitième parité puisqu'elles ne seront probablement plus capables d'une productivité comparable à celle d'une cochette moyenne de remplacement.

RÉPERCUSSIONS SUR LA PRODUCTIVITÉ

La structure de parité d'un troupeau influence fortement le rendement global du troupeau et sa capacité de maintenir un rendement constant. Par exemple, le nombre de porcelets nés vivants par portée augmente de la première à la parité 3, atteint un point maximum entre les parités 3 et 6 et tend à diminuer par la suite. Le taux de porcelets mort-nés augmente avec les parités et de manière importante après les parités 5 ou 6. Les problèmes de reproduc-

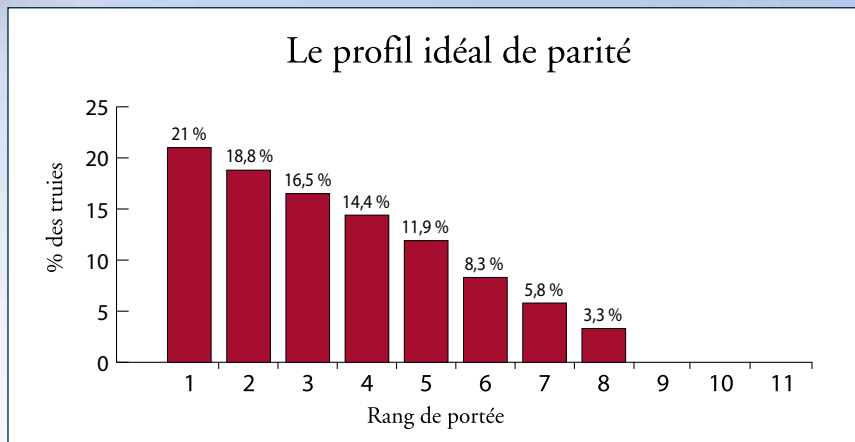


du rang de portée du troupeau

tion, comme *l'anaestrus* et les retours en chaleur sont plus élevés chez les jeunes femelles, ce qui se solde par un plus grand nombre de jours de non-productivité, alors que le taux de mise-bas est plus élevé dans les parités 2 à 6 pour ensuite baisser. En règle générale, les parités plus productives sont les parités 3 à 6 et l'objectif devrait donc être d'optimiser le nombre de truies dans ces rangs de portée.

Compte tenu que le rendement varie de façon considérable selon la parité, une structure de parité stable mènera à un rendement constant en termes de nombre de porcelets sevrés par semaine.

Enfin, l'immunité du troupeau est affectée par la structure de parité. On retrouve une situation idéale lorsqu'on a une arrivée constante de cochettes de remplacement dans le troupeau et une bonne répartition des femelles entre les rangs de portée. Les truies plus âgées ont des taux plus élevés d'immunité, alors que les cochettes doivent être exposées aux maladies du troupeau d'une manière contrôlée en vue de renforcer leur immunité. L'arrivée d'un grand nombre de cochettes pendant une courte période peut affecter les degrés d'immunité du troupeau et mener à une recrudescence de maladies comme le SRRP.



Afin d'optimiser le nombre de truies dans les parités les plus productives, soit les parités 3 à 6, le taux de réforme dans les premières parités doit être gardé le plus bas possible. Les taux de rétention de la parité 1 à la parité 2 et de la parité 2 à la parité 3 devraient se situer autour de 90 %. Dans le graphique ci-haut, les cochettes et les femelles de la parité 1 représentent 21 % du troupeau et les truies de la parité 2 comptent pour 18,8 % du troupeau, ce qui donne un taux de rétention de 89,5 %. Les pourcentages du troupeau représentés par les parités 3 à 8 indiquent une augmentation du taux d'attrition (réduction de l'effectif) à mesure que les truies vieillissent. Dans cet exemple, il y a 51,1 % des truies dans les parités 3 à 6 inclusivement.

Afin d'atteindre entre 5 et 6 portées par durée de vie reproductive d'une truie, il est nécessaire de garder quelques truies jusqu'à leur septième et huitième parité. Le point limite auquel les truies sont réformées en raison de l'âge peut être déterminé par une référence aux dossiers du troupeau. Dans certains troupeaux, les truies seront productives jusqu'aux parités 9 ou 10.

Suite >>

La pente du graphique de la page précédente indique le taux d'attrition : une pente plus forte indique un retrait plus rapide des truies. Plus la pente est forte, plus les truies sont susceptibles de ne pas atteindre les rangs de portée supérieurs et plus petit sera le nombre de portées par durée de vie reproductive de la truie. De toute évidence, réduire le taux de retrait découlant de la réforme et de la mortalité est la seule voie à suivre en vue de réaliser une structure de troupeau idéale.

40 à 45 % ne sont pas réalistes dans les troupeaux à haut rendement d'aujourd'hui. Le nombre de portées par durée de vie reproductive d'une truie a une répercussion considérable sur le taux de remplacement, c'est pourquoi les efforts visant à augmenter la longévité des truies seront avantageux.

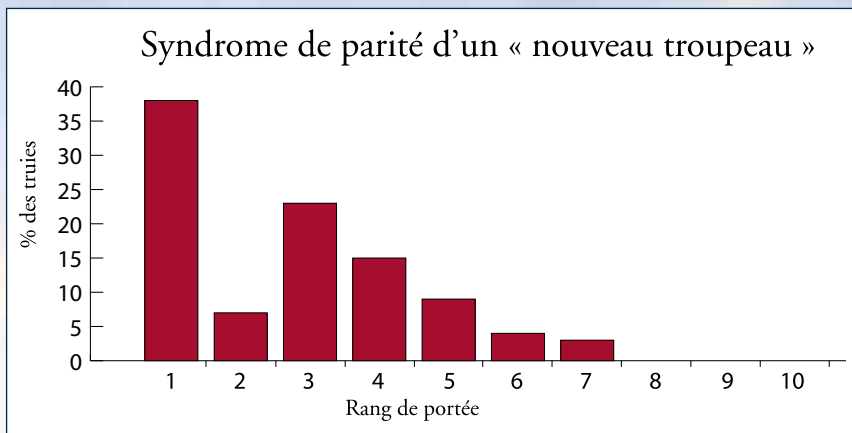
POLITIQUE DE REMPLACEMENT DANS LES NOUVEAUX TROUPEAUX

Au moment d'établir un nouveau troupeau, on a tendance à réduire le taux de remplacement pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans parce qu'une réforme à des taux supérieurs semble un gaspillage de jeunes femelles productives. Toutefois, ceci mène à un déséquilibre au niveau du profil de parité, comme illustré dans le graphique de gauche. Dans cet exemple, une population de truies vieillissantes et une introduction insuffisante de cochettes de remplacement au cours des deux premières années qui ont suivi l'établissement du troupeau ont mené à la nécessité d'introduire un grand nombre de cochettes afin de maintenir la taille du troupeau. Lorsque cela se produit, il faut au moins trois ans pour rectifier la situation en introduisant le nombre approprié de cochettes.

CONCLUSION

Non seulement la structure de parité influence fortement la productivité du troupeau, mais elle détermine également le nombre moyen de portées par durée de vie reproductive d'une truie que l'on peut atteindre, deux facteurs qui affectent la possibilité d'une capacité de sevrage élevée. Entreprendre les étapes en vue de s'assurer d'un apport régulier de cochettes à un taux de remplacement adéquat pour le troupeau aidera à maintenir la taille du troupeau et à mener à un profil de parité stable.

Il est également essentiel que des mesures soient prises afin d'améliorer la rétention des jeunes femelles dans le troupeau de façon qu'elles atteignent les parités les plus productives, soit les parités 3 à 6, ce qui permet de réaliser un nombre élevé de portées par durée de vie reproductive d'une truie et d'optimiser la capacité de sevrage.



L'introduction des cochettes est un autre facteur important d'influence sur le profil de parité. Afin de maintenir un nombre constant de truies dans chaque parité, des introductions régulières de cochettes doivent être effectuées. Le taux de remplacement peut être calculé à partir du nombre de portées par truie par année et la moyenne de portées par durée de vie reproductive d'une truie. Voir l'exemple qui suit :

- En supposant que les truies dans un troupeau donné ont en moyenne 5,0 portées par durée de vie reproductive et qu'elles produisent 2,4 portées par année.
- Cela signifie que l'ensemble du troupeau sera renouvelé dans $5,0/2,4 = 2,08$ ans.
- En conséquence, le taux de remplacement requis est de $100/2,08 = 48$ %.

Plus le nombre de portées par truie est élevé par année, plus petit est le nombre de portées par durée de vie reproductive de la truie, et plus le taux de remplacement doit être élevé. En conséquence, les taux recommandés précédemment de